

# Commune de SAINT-CLAIR-SUR-L'ELLE

## Mairie

### EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MAI 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le six mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Mme Maryvonne RAIMBEAULT, Maire.

Monsieur Raymond GIRARD est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

Étaient présents : MM. Maryvonne RAIMBEAULT, Fabienne LENOËL, Jean-Marc VARIN, Philippe GAILLARDON, Pauline BOSCHER, Stéphane LECHANOINE, Anne-Marie RABEC, Floriane VISART DE BOCARMÉ, Maryline VAUTIER, Raymond GIRARD, Serge ANFRAY

Étaient absents excusés et représentés : Mme Laëtitia DUBOSCQ qui donne pouvoir à Mme Fabienne LENOËL, M. Benoît LAVARDE qui donne pouvoir à M. Jean-Marc VARIN, M. Yohann GARREAU qui donne pouvoir à M. Stéphane LECHANOINE.

Était absente excusée : Mme Annick PLANTEGENEST.

Date des convocations : 25 avril 2024

Les membres présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Madame le Maire ouvre la séance du conseil municipal.

#### **DECES DE FRANCK ANQUETIL**

Lors de sa réunion du 6 mai 2024, le Conseil Municipal a observé une minute de silence à la mémoire de Franck ANQUETIL, décédé subitement le 25 avril 2024. Cofondateur des Pépinières et Paysages d'Elle Normandie à Villiers-Fossard, M. ANQUETIL habitait la commune de St Clair sur l'Elle.

Le Conseil Municipal se souvient de lui pour ses avis concernant le fleurissement de la commune et renouvelle ses condoléances attristées à la famille.

#### **DÉLIBÉRATION 2024 - N°05/01 : PROJET DE PUMPTRACK : PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDE DE SUBVENTION**

Un groupe de jeunes avec une nouvelle animatrice a créé une association pour travailler sur un projet de Pumptrack (circuit pour vélos, trottinettes et rollers)

L'Accueil Collectif de Mineurs de l'Elle (ACM de l'Elle) a demandé à l'association sportive EOLE (Entente OmniLoisirs de l'Elle) de les soutenir en créant une section sport de glisse.

Le circuit serait installé près du bureau de l'ACM de l'Elle, du stade et de l'aire de jeux pour les 0-6 ans. Le pumptrack sera à proximité également du collège et du groupe scolaire 'Coccin'Elle', utilisable par tous (habitants, écoliers, collégiens, associations,...).

Le terrain où sera réalisé cet équipement appartenant à la commune de St Clair sur l'Elle, il est nécessaire que ce soit la commune qui soit « Porteur de projet ».

L'estimation pour la construction d'un pumptrack est de 41 620 € HT.

La commune peut prétendre, pour ce projet, à une subvention de l'Agence National du Sports dans le cadre du Plan 5000 équipements - génération 2024 - Axe 1 - Construction d'équipements sportifs de proximité extérieurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, :

- décide d'être porteur du projet de création d'un circuit pumtrack
- Décide de mettre à disposition le terrain envisagé pour la réalisation
- Approuve le plan de financement global de 41 620 € HT
- Sollicite une subvention de l'Agence National du Sports dans le cadre du Plan 5000 équipements - génération 2024 - Axe 1 - Construction d'équipements sportifs de proximité extérieurs au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local
- Prévoit le financement de l'opération ainsi :
  - Subvention escomptée
  - Fonds disponibles au budget
- Autorise Madame le Maire à signer tous documents afférents au dossier

### **DÉLIBÉRATION 2024 - N°05/02 : LANCEMENT D'UN APPEL A MANIFESTATION D'INTÉRÊT CONCURRENT**

Madame le Maire informe le conseil municipal que conformément à l'article L.2122-1-4 du Code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), il est porté à la connaissance des tiers le fait que la commune de SAINT CLAIR-SUR-L'ELLE a reçu une manifestation d'intérêt spontanée en vue de l'occupation du domaine public communal pour l'exercice d'une activité économique, à savoir l'installation et l'exploitation d'ombrières photovoltaïques permettant de produire une électricité renouvelable.

La commune de SAINT CLAIR-SUR-L'ELLE est alors susceptible de faire droit à cette proposition, dans la mesure où elle considère que les caractéristiques de l'occupation proposée sont propres à garantir la conservation du domaine public concerné. La commune de SAINT CLAIR-SUR-L'ELLE doit procéder à un avis de publicité relatif à une occupation temporaire du domaine public à la suite d'une manifestation d'intérêt spontanée pendant 3 semaines. Cet appel à manifestation d'intérêt, vise à s'assurer, préalablement, à la délivrance du titre sollicité, de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrent.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise Madame le Maire à afficher l'avis de publicité relatif à une occupation temporaire du domaine public à la suite d'une manifestation d'intérêt spontanée.
- Autorise Madame le Maire à signer tous documents afférents au dossier.

### **DÉLIBÉRATION 2024 - N°05/03 : SUBVENTION POUR LE 80<sup>ème</sup> ANNIVERSAIRE DU DÉBARQUEMENT**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote une subvention exceptionnelle de 500 € à l'association du Mur du Souvenir, pour l'organisation de la journée des cérémonies du 80<sup>ème</sup> anniversaire du débarquement le mercredi 5 juin 2024 à la stèle du carrefour St Clair et au mur du souvenir de St Jean de Savigny.

### **DÉLIBÉRATION 2024 - N°05/04 : CHANGEMENT CHAUFFE-EAU DANS 2 LOGEMENTS POUR LES JEUNES**

Madame le Maire laisse la parole à Jean-Marc VARIN qui a demandé des devis pour le remplacement de 2 chauffe-eaux situés dans les logements du 1<sup>er</sup> étage du bâtiment de la Poste pour les jeunes. En effet, les chauffe-eaux actuels ne sont pas adaptés aux besoins des jeunes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 13 voix POUR et 1 ABSTENTION

- Accepte le devis de l'EURL Victor JEANNE pour un montant de 1 132.00 € HT soit 1 358.40 € TTC.

- Autorise Madame le Maire à signer le devis et tous documents afférents au dossier.

## **COMPTE-RENDU DES 2 RÉUNIONS DE L'INTER-ASSOCIATIONS**

Madame le Maire laisse la parole à Fabienne LENOËL qui rend compte des 2 réunions de l'Inter-Associations.

Chaque association était représentée à la 1<sup>ère</sup> réunion et a pu donner ses dates d'animations afin d'établir le calendrier.

L'assemblée générale a eu lieu 15 jours après. Seule 6 associations étaient représentées. Le Président a exprimé vouloir quitter son poste, les autres membres du bureau également.

Il a été demandé s'il y'avait un intérêt pour que l'Inter-Associations perdure.

Les activités organisées par l'Inter-Associations peuvent-elles être reprises par d'autres ? Une décision sera prise d'ici la fin d'année.

## **POINT SUR LES DOSSIERS EN COURS**

- Adressage :

Madame le Maire fait un point sur le dossier adressage.

Le service du cadastre a déjà intégré les nouvelles adresses dans leur base. Il est demandé de ne pas tenir compte des nouvelles adresses indiquées sur le site des impôts avant la réception d'un courrier de la mairie ainsi que la date d'effet en vigueur.

Le groupe de travail doit encore faire des modifications et des vérifications.

### **Tour de table**

- Philippe GAILLARDON informe que le bureau/vestiaires des agents techniques est désormais terminé.

- Pauline BOSCHER a assisté à l'assemblée générale extraordinaire du comité des fêtes dont l'ordre du jour était de modifier les statuts et de changer le nom. Le comité des Fêtes se nomme désormais Saint-Clair Animation.

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés. Madame le Maire a décidé de clore la séance.